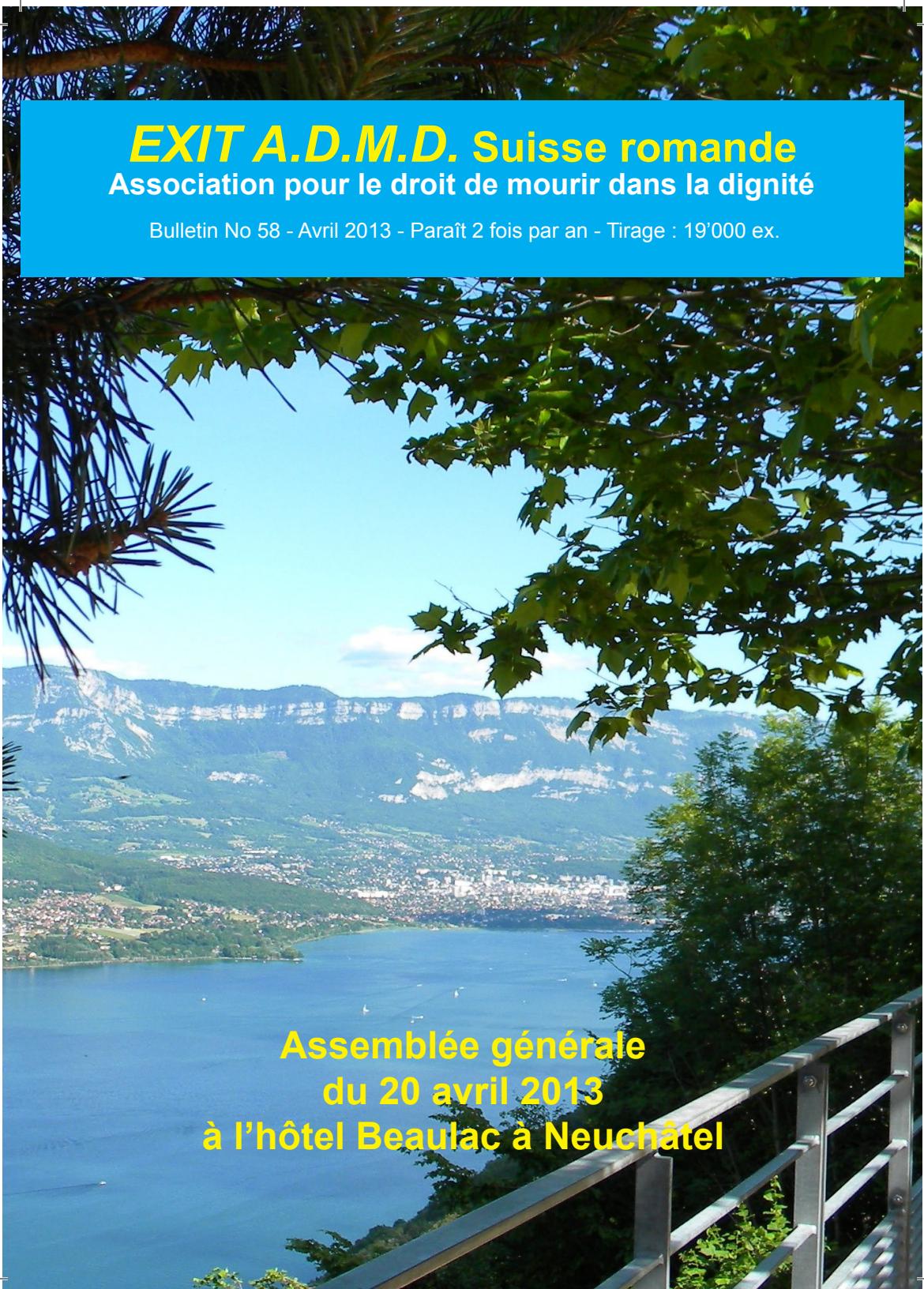


EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Association pour le droit de mourir dans la dignité

Bulletin No 58 - Avril 2013 - Paraît 2 fois par an - Tirage : 19'000 ex.



**Assemblée générale
du 20 avril 2013
à l'hôtel Beaulac à Neuchâtel**

Table des matières

- Editorial - Dr Jérôme Sobel, Président	Pages	1-5
- Assemblée générale 2013	Pages	6-10
- Bilan, comptes de résultats, rapport vérificateur	Pages	11-14
- Le mot de la trésorière	Pages	15-16
- Témoignage de M. Pierre Challandes	Pages	17-19
- Associations européennes	Pages	20-21
- Mise au point du Prof. Gabbiani	Page	22
- Directives anticipées	Pages	23-24
- Statistiques du secrétariat et informations	Pages	25-26
- Témoignage de Karine du secrétariat	Pages	27-28
- «L'adieu serein», article de M. M. Schweizer	Pages	29-32
- Communiqué concernant Mme Barbey	Pages	33-35
- Présentation de M. L. Boesch, accompagnateur	Pages	36-39
- Le mot de Mme Suzanne Pletti	Page	41
- Commande de documents	Pages	42-44

**Assemblée générale : samedi 20 avril 2013 à 15 h.
réservée uniquement aux membres
à l'hôtel Beaulac de Neuchâtel**



Comité de rédaction et conception :
J. & W. Walz et K. Rophille Photos : Adriano Pletti et Walz



Une grande satisfaction pour *EXIT Suisse romande* !

Dr Jérôme Sobel,
Président d'EXIT Suisse romande

Source : *Bulletin des médecins suisses*



Le 18 janvier 2013, Monsieur Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et de l'action sociale a publié dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud les directives d'application de l'article 27d de la loi sur la santé publique sur l'assistance au suicide en établissement sanitaire reconnu d'intérêt public.

Genèse du processus

Suite à l'opposition de principe de certains EMS (Etablissement médico-social) à toutes assistances au suicide dans leurs murs et suite à des situations de blocage, l'association EXIT ADMD Suisse romande (Association pour le droit de mourir dans la dignité) a déposé une initiative populaire législative intitulée «Assistance au suicide en EMS ». Cette initiative déposée le 3 février 2009 voulait inscrire dans la loi cantonale l'obligation pour tous les EMS subventionnés de tolérer l'assistance au suicide requise par l'un de leur résident à l'intérieur de l'établissement. Elle ne fixait toutefois aucun cadre aux mesures d'accompagnements.

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil vaudois ont souhaité opposer à cette initiative un contre-projet pour préciser à quelles conditions une telle assistance au suicide serait possible afin de prévenir d'éventuels abus.

Argumentaire

L'avis des initiateurs est basé sur un arrêt du Tribunal Fédéral du 3 novembre 2006 confirmant que chaque être humain capable de discernement a le droit garanti par la Constitution et la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) de décider de la manière et du moment de sa propre mort. Ce droit appartient au droit à l'autodétermination au sens de l'article 8 chiffre 1 de la CEDH et ceci aussi longtemps que la personne concernée est en situation de faire librement son choix et d'agir conformément à sa volonté.

Argumentaire (Suite)

Cet arrêt du TF est une clarification bienvenue et implique par conséquent qu'un malade atteint de pathologie organique et qui n'a jamais présenté de pathologie psychiatrique dans ses antécédents ne doit pas être suspecté automatiquement d'avoir une perte de discernement du seul fait de demander une assistance au suicide.

Dans sa chambre d'EMS, le résident dispose d'un lieu privé où il doit pouvoir faire valoir librement son droit et son choix.

Notre initiative souhaitait permettre l'autodétermination sans entrave des résidents en EMS qui pourraient en pleine conscience demander une assistance au suicide. Un résident peut être fragilisé sur le plan physique mais il ne doit pas être automatiquement taxé de manque de discernement. Ses droits personnels ne peuvent pas être réduits juste parce qu'il vit en EMS et que l'équipe soignante estime irrecevable une demande qui ne correspond pas aux valeurs qu'elle défend. L'évaluation d'une demande par une équipe soignante sera problématique quant à sa neutralité et son objectivité.

Le contre-projet soutenu par le Conseil d'Etat permet de fixer clairement les conditions dans lesquelles les établissements sanitaires (hôpitaux et EMS) reconnus d'intérêt public ne peuvent refuser la tenue d'une assistance au suicide dans leurs murs. Ce contre-projet respecte la liberté individuelle et le droit à l'autodétermination.

Il protège d'une prise de décision précipitée en instaurant un accompagnement et une procédure garantissant que la demande d'assistance au suicide correspond bien à la volonté libre (sans pression d'autrui) et réfléchie du résident ou patient. Il assure également que toutes les alternatives, en particulier celle des soins palliatifs, ont été envisagées, afin de garantir que le suicide assisté constitue véritablement la solution de dernier recours souhaitée par la personne.

Au contraire de l'initiative, le contre-projet du Conseil d'Etat tient compte du fait qu'un EMS n'est pas seulement un équivalent du domicile d'un ou d'une résident-e, mais que c'est également un lieu de soins et de vie

Argumentaire (Suite)

communautaire, accueillant des personnes fragilisées, entourées par du personnel soignant.

Il permet dès lors, tout en garantissant le droit à l'autodétermination de la personne, de clarifier le rôle de l'EMS et de son personnel face à des demandes d'assistance au suicide.

Le Conseil d'Etat estime qu'il est inapproprié de réduire le souci du respect de l'intégrité des résidents, des patients et des soignants à des complications administratives. Il considère devoir garantir la protection des personnes malades ou âgées qui sont vulnérables.

Contrairement aux initiaits, le Conseil d'Etat propose d'introduire un cadre clair également dans les hôpitaux reconnus d'intérêt public.

Votations

EXIT Suisse romande a maintenu son projet car l'association considérait à *priori* le contre-projet comme une mise sous tutelle des patients. EXIT craignait qu'on puisse utiliser ce contre-projet pour bloquer les demandes d'assistance au suicide et les égarer dans un labyrinthe administratif.

Le 17 juin 2012 la population vaudoise a voté en faveur du contre-projet par 60% contre 39% au projet d'EXIT. Les personnes qui prônaient un refus aux deux objets ont été balayées. La population Vaudoise a ainsi clairement montré qu'elle soutient le principe de l'assistance au suicide, mais dans un cadre contrôlé et avec une concertation entre les intervenants.

Fort de ce résultat, le Département de la santé et de l'action sociale a pu encore préciser et compléter par des directives la base légale qu'est l'article 27d de la loi sur la santé publique.

Ajouts et précisions des directives entrées en vigueur le 1.1.2013

Un délai maximum de 4 semaines a été imparti au médecin responsable de l'établissement sanitaire pour qu'il se détermine quant à l'acceptation d'une demande d'assistance au suicide d'un patient à l'hôpital ou d'un résident en EMS selon la complexité du cas.

Ajouts et précisions des directives entrées en vigueur le 1.1.2013 (Suite)

S'il suspecte une perte de discernement, il lui incombe d'en apporter la preuve en sollicitant l'avis d'un psychiatre. En cas de désaccord quant aux conclusions, le patient/résident a maintenant la possibilité de saisir le bureau de la médiation et le médecin cantonal ou la commission des plaintes des patients.

Ces possibilités de recours du patient/résident n'avaient pas été évoquées dans le cadre de la votation et le fait qu'elles soient maintenant inscrites dans la loi a contribué à modifier la perception de l'association EXIT Suisse romande quant au contre-projet accepté par le peuple.

Application de la procédure légale

Depuis la votation du 17 juin 2012 et l'adoption du contre-projet, l'association EXIT Suisse romande a suivi les procédures décrites et elle ne peut que s'en féliciter. Le dialogue avec les EMS est devenu plus facile, dans le respect de chacun. Nous avons pu procéder à 16 assistances au suicide en EMS en Suisse romande. Nous sommes même intervenus dans un cas, *intra muros*, au CHUV à Lausanne.

Les débats publics qui ont précédé la votation du 17 juin 2012 ont permis une réflexion et une ouverture d'esprit qui va bien au-delà du seul canton de Vaud. Le nombre de nouveaux adhérents à l'association EXIT ADMD Suisse romande a par ailleurs fortement augmenté.

Quelques chiffres

EXIT Suisse romande compte actuellement près de 18'000 membres. En 2012 notre association a reçu 258 demandes d'assistances au suicide et nous avons aidé 144 personnes à mourir. 12 demandes ont été refusées ; nous sommes une barrière contre des suicides émotionnels pour de mauvaises raisons chez les jeunes.

102 personnes que nous avons rencontrées ont été sécurisées par notre visite car elles ont été entendues et comprises.

Quelques chiffres (Suite)

Ces personnes savent que si elles nous sollicitent ultérieurement pour fixer une date à leur auto-délivrance, nous les aiderons.

Nos membres sont ainsi rassurés et certains mourront de leur mort naturelle sans avoir besoin de notre aide. EXIT permet ainsi à ces personnes de mieux vivre leur fin de vie car nous sommes par notre seule présence aussi efficaces que des psychothérapies de soutien ou des médicaments anti-dépresseurs; nos adhérents savent que notre association est crédible et fiable. Nous tenons nos promesses, l'association fait ce qu'elle dit et dit ce qu'elle fait.

Le tabou du suicide médicalement assisté doit être brisé dans nos sociétés cantonales de médecine ainsi que dans nos facultés. L'enseignement de cette problématique devrait faire partie du cursus de formation médicale. Nos jeunes confrères pourraient ainsi acquérir, s'ils le souhaitent, un savoir faire et un savoir être et ce pour le plus grand bien de chacun.

La mort est un événement qui mérite d'être préparé et qui peut être approché dans un climat de sérénité.

Dr Jérôme Sobel

Cet article a paru dans le [bulletin des médecins suisses](#).

Il est publié avec l'accord du rédacteur en chef.





Assemblée générale 2013

réservée uniquement aux membres

Chers membres,

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre assemblée générale ordinaire 2013, qui se tiendra le :

Samedi 20 avril 2013 à 15 heures

Hôtel Beaulac **Esplanade Léopold-Robert 2** 2000 Neuchâtel
Tél. 032 723 11 11
Site Internet : www.beaulac.ch/fr/

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 mars 2012 à Genève, voir le bulletin No 57 du mois de septembre 2012
2. Rapport du comité présenté par le Dr Jérôme Sobel, président
3. Rapport de la trésorière Mme Janine Walz
4. Rapport des vérificateurs des comptes (organe de contrôle)
5. Cotisation annuelle
6. Election du comité
7. Conférence de Mme Samia Hurst, professeur, bioéthicienne et médecin, intitulée :
«Légaliser l'euthanasie, un pas à (ne pas) franchir ?»
8. Propositions et divers





Assemblée générale 2013

réservée uniquement aux membres

Les membres qui désirent poser des questions importantes, d'intérêt général, lors de l'assemblée sont priés de les faire parvenir par écrit au comité d'EXIT A.D.M.D. **au moins 10 jours** à l'avance.

Conformément aux statuts (art. 23, 3e al.) vous avez la possibilité de vous faire représenter par un membre du comité, au cas où vous ne pourriez pas assister à l'assemblée générale. Vous trouverez, en annexe, une carte-réponse qu'il suffira de nous renvoyer complétée et signée.

Afin de faciliter le contrôle des entrées et le nombre de membres présents, nous vous prions de vous munir de votre carte de membre ou de l'enveloppe de la présente convocation.

A l'issue de l'assemblée, nous organiserons comme d'habitude une verrée et nous espérons être honorés de votre présence.

Dans cette attente, nous vous présentons, chers membres, nos meilleures salutations.

Annexe : Une carte-réponse vous permettant soit d'annoncer votre présence, soit d'envoyer une procuration, si vous ne pouvez pas participer à cette assemblée générale.





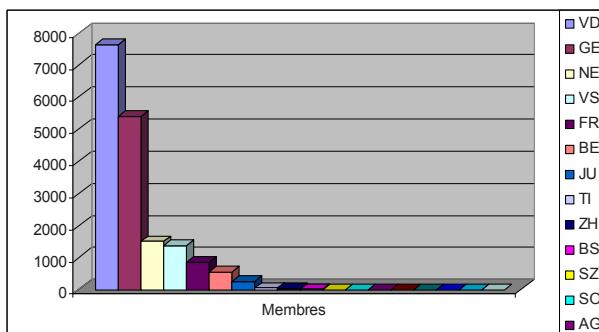
Assemblée générale 2013

Présentation des activités de l'association en 2012



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Nombre de membres au 31.12.2012 : 17'690



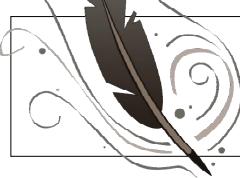
Canton	Membres
VD	7631
GE	5405
NE	1505
VS	1370
FR	841
BE	566
JU	264
TI	50
ZH	19
BS	12
SZ	6
SO	5
AG	5
BL	4
LU	3
TG	2
SG	1
GR	1



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Nombre d'assistances au suicide effectuées
du 1er janvier au 31 décembre 2012 :

144



A domicile	:	127
En EMS	:	16
A l'hôpital	:	1

Canton de Vaud	:	52	Canton du Jura	:	1
Canton de Genève	:	46			
Canton de Neuchâtel	:	23			
Canton de Berne	:	6			
Canton de Fribourg	:	8			
Canton du Valais	:	8			





Assemblée générale 2013

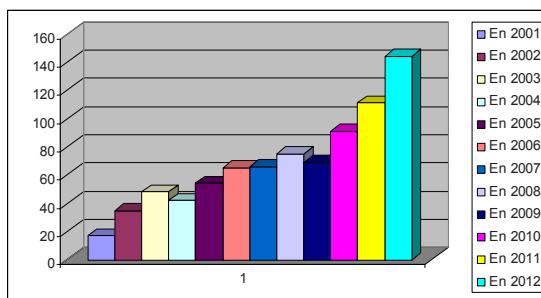
Présentation des activités de l'association en 2012



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Evolution du nombre d'assistances au suicide effectuées entre 2001 et 2012

En 2001	17
En 2002	35
En 2003	48
En 2004	42
En 2005	54
En 2006	65
En 2007	66
En 2008	75
En 2009	69
En 2010	91
En 2011	111
En 2012	144

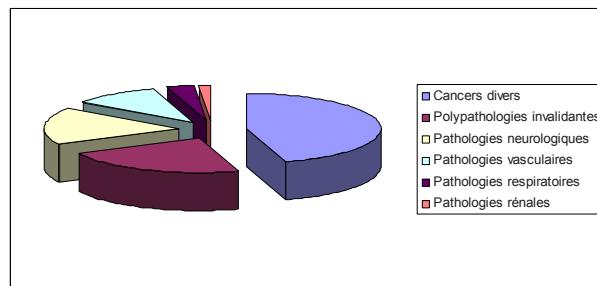


EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Causes des demandes d'assistance au suicide en 2012

Cancers divers	65
Polypathologies invalidantes	32
Pathologies neurologiques	25
Pathologies vasculaires	15

Pathologies respiratoires	5
Pathologies rénales	2
TOTAL	144





Présentation des comptes

Rapport de la trésorière

	Recettes	Dépenses
Cotisations membres :	631'725.95	
Dons :	133'417.33	
Cotisations 2013 payées d'avance :	10'180.00	
Intérêts créanciers :	8'201.10	
Commission 3% impôt source :	347.46	
Dépenses et charges :		715'987.05
Total :	783'871.84	715'987.05
Résultat de l'exercice :		<u>67'884.79</u>



L'hôtel Beaulac
à Neuchâtel

La salle de
conférence



Bilan 2012

EXIT ADMD Suisse romande

Bilan 2012
Du 1.1.2012 au 31.12.2012

Libellé		exercice en cours	exercice précédent
ACTIF			
Actifs circulants			
Caisse	386.55	326.40	
CCP secrétariat No 10-719432-9	2'248.25	801.75	
La Poste CCP No 12-8183-2	477'532.97	519'648.91	
Impôts anticipés à récupérer	6'048.80	3'182.80	
Charges payées d'avance	.00	10'000.00	
Total actifs circulants :	486'216.57	533'959.86	
ACTIF			
Actifs immobilisés			
Compte Deposito Poste No 17-755563-1	104'831.40	104'548.70	
Obligation caisse No 1820981 - éch. 27.5.2014	100'000.00	100'000.00	
Compte E-Deposito No 92-228616-6	559'181.28	427'725.50	
Compte E-Deposito No 92-725668-5	403'817.80	402'077.25	
UBS garantie loyer No 291.345.J2 B	5'236.05	5'224.95	
Total actifs immobilisés :	1'173'066.53	1'039'576.40	
Total ACTIF	1'659'283.10	1'573'536.26	
PASSIF			
Fonds étrangers			
Provision impôts	- 5'227.40	- 3'000.00	
Charges à payer	- 15'634.65	.00	
Total fonds étrangers :	20'862.05	3'000.00	
PASSIF			
Fonds propres			
Capital	- 1'063'536.26	- 774'105.61	
Total Fonds propres	1'063'536.26	774'105.61	
PASSIF			
Fonds de réserve			
Fonds juridiques	- 137'000.00	- 137'000.00	
Fonds provision collaborateurs	- 80'000.00	- 80'000.00	
Fonds de recherches	- 50'000.00	- 50'000.00	
Fonds pour campagnes futures	- 170'000.00	- 170'000.00	
Fonds Edit. publiqu. + relat. publiques	- 70'000.00	- 70'000.00	
Total Fonds de réserve	507'000.00	507'000.00	
PASSIF			
Résultats			
Résultat de l'exercice	+ 67'884.79	+ 289'430.65	
Total Résultats	67'884.79	289'430.65	
PASSIF			
Fonds propres			
Report pertes et profits	- .00	- .00	
Total fonds propres :	1'638'421.05	1'570'536.26	
Total PASSIF	1'659'283.10	1'573'536.26	

Comptes de résultats 2012 (1/2)

EXIT ADMD Suisse romande

Comptes de résultats 2012

Du 1.1.2012 au 31.12.2012

Libellé	exercice en cours	exercice précédent
1. PRODUIT D' EXPLOITATION		
Produits d'exploitation		
Cotisations membres	631'725.95	603'495.25
Encaissement rembours. divers	0.00	436.00
Dons	133'417.33	194'033.85
Cotisations encaissées d'avance	10'180.00	9'782.90
Total	775'323.28	807'748.00
Total 1. PRODUIT D' EXPLOITATION	775'323.28	807'748.00
2. PRODUITS HORS EXPLOITATION		
Produits hors exploitation		
Intérêts créanciers	8'201.10	9'113.25
Commission 3% impôt source	347.46	326.35
Total	8'548.56	9'439.60
Total 2. PRODUITS HORS EXPLOITATION	8'548.56	9'439.60
3. CHARGES D' EXPLOITATION		
Charges personnel		
Salaires regroupés	-171'737.21	-167'999.40
Intérim - Travail temporaire	-5'817.50	-7'525.00
AVS - AI - APG - Chômage	-9'714.45	-9'199.70
Frais administration caisse de compensation	-383.10	0.00
Taxe professionnelle	-48.00	0.00
Caisse comp. familiale	-2'699.60	-2'164.20
Prévoyance prof.	-10'380.60	-11'315.10
Assurance accidents	-1'357.55	-686.45
Assurance indemn. journ. maladie	-2'059.30	-2'411.60
Assurance maternité	-75.10	-71.55
Rétribution personnes bénévoles AVS	-500.00	-750.00
Total	-204'772.41	-202'123.00
3. CHARGES D' EXPLOITATION		
Frais généraux		
Loyers	-30'136.10	-30'312.00
Total	-30'136.10	-30'312.00
3. CHARGES D' EXPLOITATION		
Frais généraux		
Frais de déplacements	-1'366.05	-855.60
Frais de voyages étrangers	0.00	-1'408.37
Frais d'initiative et votations	-166'096.30	0.00
Cotisation RTD - dons	-2'439.80	-4'419.50
Mobilier de bureau	-123.00	-40.00
Frais divers bureau	-1'086.90	-1'445.55
Assurances RC et divers	-636.85	-636.85
Électricité	-341.05	-404.80
Téléphones + Fax	-2'051.60	-3'378.55
Matériel de bureau, photocopies	-304.35	-5'626.77
Internet	-243.20	-209.20
Perman. tél. bureau mandats ext.	0.00	-10'044.00
Honoraires comptabilité	-7'200.00	-7'200.00
Frais fiduciaire	-6'372.00	-5'184.00

Comptes de résultats 2012 (2/2)

Libellé	exercice en cours	exercice précédent
Affranchissements	-8'952.20	-8'131.05
Bulletins Exit	-21'633.50	-19'747.80
Frais envoi cotisations bulletins et rappels	-33'291.80	-29'134.30
Frais d'imprimerie /fournitures	-7'483.35	-13'000.75
Fournitures / papeterie	-1'558.20	-3'433.05
Abonnements divers	-368.00	-368.00
Traductions	-108.00	-4'895.00
Frais de conférences-congrès-comités	-33'436.70	-33'258.60
Livres - documentations	-207.50	-1'385.00
Bons cadeaux + divers	-5'968.12	-4'778.95
Frais assemblée générale	-11'144.85	-8'578.15
Epsilon -pliages - impressions - envois	-8'849.25	-10'193.30
Frais juridiques	-9'723.20	-1'120.00
Forums - formation	-300.00	0.00
Matériel + licences informatiques	-4'971.30	-4'354.55
Entretien matériel + divers	-591.10	-83.95
Fournitures informatiques et divers	-2'599.95	-1'211.95
Publicité - Annonces - Répert. tél.	-1'815.50	-1'815.50
Total	-341'263.62	-186'343.09
3. CHARGES D' EXPLOITATION		
Charges bénévoles et assistances		
Frais de pharmacie - assistances	-5'775.65	-3'111.70
Honoraires médecins conseils	-48'264.70	-33'391.45
Accompagnements, assist. membres	-66'294.60	-61'502.30
Total	-120'334.95	-98'005.45
3. CHARGES D' EXPLOITATION		
Frais généraux		
Impôts cantonaux	-10'348.95	-3'089.90
Frais banques et chèques postaux	-9'131.02	-7'883.51
Total	-19'479.97	-10'973.41
Total 3. CHARGES D' EXPLOITATION	-715'987.05	-527'756.95
Résultat de l'exercice Fr. :	67'884.79	289'430.65



Le secrétariat vous rappelle qu'il n'y a **plus de timbre à coller** chaque année sur les cartes de membres.

La nouvelle carte, au format d'une carte de crédit, est valable aussi longtemps que la cotisation annuelle est payée.

Rapport de l'organe de contrôle

Bernard BET
Responsable du mandat
Expert-réviseur agréé



Le mot de la trésorière

Chers membres,

2012 une année riche en événements et en surprises !

Toutefois, comme vous l'avez constaté, malgré des dépenses importantes, liées à la campagne politique **vaudoise** : «Assistance au suicide en EMS», l'association a réussi à présenter un bilan positif !

Le résultat de l'exercice 2012 qui s'élève à **CHF 67'884.79** s'explique d'une part par les dons qui nous sont parvenus et **nous remercions d'ailleurs encore une fois, les généreux donateurs**, et c'est aussi d'autre part, grâce à une gestion rigoureuse, accompagnée d'économies dans tous les domaines.

A titre d'information, voici la récapitulation des coûts de cette campagne politique **vaudoise** :

Frais d'initiative 2008 : CHF 100'359.60

Frais d'initiative 2009 : CHF 11'942.35

Frais votations 2012 : CHF 169'718.20 (Journaux, affiches ...)

Total : CHF 282'020.15

Enfin, sachez aussi que l'association a fait l'objet d'une taxation fiscale «non fondée», dont le montant dépassait CHF 100'000.-- !

Dans un premier temps, nous avons demandé à la fiduciaire de tenter un recours, malheureusement sans succès.

Finalement, nous avons été contraints de faire appel à un avocat fiscaliste : Me A. Faltin, qui a brillamment réussi à obtenir une réduction de cette taxation qui s'est finalement élevée à : **CHF 7'194.65** !

Sur ce montant, il faudra bien sûr ajouter les honoraires juridiques et comptables (fiduciaire : CHF 2'916.--, avocat : CHF 9'223.--).

EXIT Suisse romande a encore participé aux frais du congrès mondial des associations d'aide au suicide à Zürich, suppl. : CHF 22'220.--

Enfin pour terminer, il ne reste plus qu'à espérer que 2013 sera une année plus calme et si possible, sans trop d'imprévus ! **Janine Walz**

Quelques chiffres



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Répartition des revenus

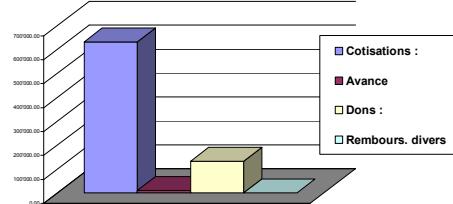
2011

Cotisations :	603'495.25
Cotisations d'avance :	9'782.90
Dons :	194'033.85
Rembours. divers	436.00
Total	807'748.00

2012

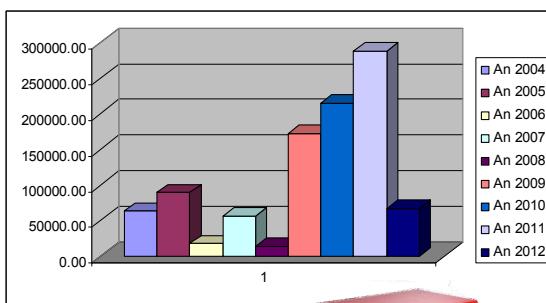
Cotisations :	631'725.95
Cotisations d'avance :	10'180.00
Dons :	133'417.33
Rembours. divers	0.00
Total	775'323.28

Répartition 2012



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Evolution des revenus de 2004 à 2012



An 2004	63'709.41
An 2005	89'741.83
An 2006	17'923.96
An 2007	57'253.97
An 2008	13'898.07
An 2009	17'3095.90
An 2010	215'736.09
An 2011	289'430.65
An 2012	67'884.79





Hommage - Témoignage

de M. Pierre Challandes, du 'Parc Challandes'

Cet article a été publié avec l'autorisation de
Monsieur Pierre Challandes.

Monsieur Challandes est une personne au grand coeur,
qui consacre sa vie à la protection des animaux :
www.parc-challandes.ch

Suite au décès de son vice-président et ami M. Egon
Naef, il a rédigé ces quelques lignes, que nous
aimerions vous faire partager.



«Egon, c'était presque 40 ans d'amitié et de complicité dans la passion de la nature, des animaux et de la vie. Je me souviens, de la première rencontre avec Egon, c'était à Vernier dans les années 1974. Je venais de reprendre les volières du château et, il voulait absolument un couple d'oies, que je ne voulais pas vendre. Je pensais être tête, mais il était plus déterminé que moi et, après deux visites, il était reparti avec mon couple d'oies. Puis ce fut une jeune corneille, des écureuils dont l'un, pendant des années, l'accompagnait partout, caché dans une de ses poches.

Depuis le premier jour, Egon a fait partie du Parc, il avait collaboré à la fondation de l'association 'Parc Challandes', à la construction des enclos, à la recherche financière, il avait défendu notre association contre des attaques sournoises, il faisait partie de l'âme du Parc. Comme vice-président, Egon était une présence rassurante, en quelques mots je pouvais lui faire part des décisions que j'avais prises, des problèmes qui pouvaient se poser au Parc et lui, me conseillait, m'encourageait. Généralement il approuvait ma démarche et consolidait mes décisions. Il savait voir où se trouvait le problème. Autant son humeur positive que son sens de l'humour permettaient toujours de trouver des solutions adéquates aux problèmes qui pouvaient se poser. Nous étions sur une même longueur d'onde, nous aimions aller de l'avant, optimistes dans l'avenir, relativisant le côté négatif des situations. Pour Michel Dubois, notre trésorier, il était un sage conseiller. Il venait une ou deux fois par semaine. Très attaché au Parc, il ne manquait que très rarement ce rendez-vous, attendu autant par les animaux, auxquels il aimait apporter une gâterie, que par les bénévoles à qui il apportait aussi des biscuits au chocolat.»



Hommage - Témoignage

de M. Pierre Challandes, du 'Parc Challandes'

«Il fallait qu'il soit absent de Genève pour manquer notre moment «café», se battant contre les embouteillages matinaux pour arriver avant l'heure de l'apéritif !

Il nous racontait ses aventures avec les mésanges pour lesquelles il plaçait des nichoirs, ses étangs et puis il y eu la création de sa fondation, la Fondation Egon Naef pour la recherche «in vitro», puis la mise sur pied d'une chair universitaire à Genève dédiée au même but : [diminuer la souffrance des animaux de laboratoire](#) !

Dès nos premières rencontres Egon avait soulevé le problème des recherches «in vivo» et de la souffrance endurée par les animaux.

Au début, je n'étais pas tout à fait convaincu qu'il soit possible d'arrêter cette recherche, j'étais sceptique sur les possibilités de faire changer la mentalité des grandes industries pharmaceutiques et médicales et, largement, je préférais ignorer ce domaine dans l'approche des animaux. Egon sut me convaincre du bien fondé de ses convictions.



Il ne fallait pas être contre quelque chose, mais il fallait contrer la vivisection par quelque chose de positif, ici la recherche «in vitro». Il est facile d'être contre quelque chose, d'être négatif, il beaucoup plus difficile de créer quelque chose, d'être positif.

Je crois que de cette façon, grâce à sa volonté, son courage, il a permis à la recherche «in vitro» d'avancer, appuyé par des personnalités éclairées.



Hommage - Témoignage

de M. Pierre Challandes, du 'Parc Challandes'

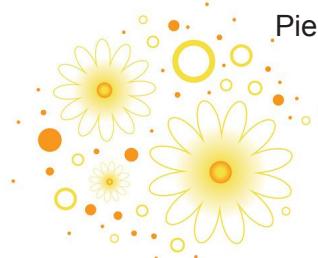
Vis-à-vis du cancer contre lequel il luttait depuis quelques années, il a montré la même volonté et, devant la victoire de la maladie, il a décidé de ne pas subir la déchéance. Par respect de la vie, qu'il aimait tant, il ne voulait pas se laisser dégrader et avilir par des maladies irréversibles, qui nous détruisent et nous font souffrir physiquement et moralement, ainsi que nos proches.

Aidé par «EXIT» qui est une association pour le droit de mourir dans la dignité, il a décidé de nous quitter le vendredi 16 décembre. Il faut beaucoup de courage et d'amour de la vie, pour prendre cette décision et autant pour ses proches pour supporter cette échéance programmée.

Nous avons perdu un grand Monsieur, une personne dynamique, persévérante qui savait aller jusqu'au bout de ses idées et qui arrivait à en convaincre les autres. Le parc gardera toujours, caché derrière un arbre, au bord de l'étang, dans un coin de classeur, un indice de sa présence.»

Bellevue, janvier 2012

Pierre Challandes



Pour mémoire :

Conditions pour demander une assistance au suicide

1. Il faut être membre de l'association EXIT Suisse romande
2. Etre domicilié en Suisse romande
3. Avoir son discernement
4. Faire une demande sérieuse, manuscrite, avec un dossier médical
5. Etre atteint d'une maladie incurable, avec un pronostic fatal ou d'une invalidité importante ou des souffrances intolérables



Quelques associations européennes d'assistances au suicide

	Allemagne - Association DGHS Présidente: Elke Baezner Deutsche Gesellschaft für Humanes Sterben Amtsgericht Charlottenburg, VR 30155 B - Berlin Courriel : elke.baezner@bluewin.ch
	Belgique - Association ADMD Présidente : Me Jacqueline Herremans Rue du Président, 55 B-1050 Bruxelles Courriel : info@admd.be
	Danemark - Landsforeningen En Værdig Død Président : Peter Fabersvej 37 ST TH, DK-8210 Aarhus-V Courriel : flemze@gmail.com
	Finlande - Association EXITUS ry Lauttasaaventie 47 as 6, FI-00200 Helsinki Finland Courriel : marjukka.lehtinen@bastu.net
	France - Association A.D.M.D. France Président : M. Jean-Luc Romero 50 Rue de Chabrol, 75010 Paris Courriel : infos@admd.net
	Ireland - Association Living Wills Trust (LWT) Tivoli Terrace North, Dun Laoghaire, Co. Dublin Courriel : dwynnehai@gmail.com
	Italie - Association EXIT Italia Président : M. Emilio Coveri Corso Monte Cucco 144, 10141, Torino Courriel : exit-italia@fastwebnet.it
	Luxembourg - Association A.D.M.D. 1a, rue Christophe Plantin, L-2339, Luxembourg Courriel : secretariat@admdl.lu



Quelques associations européennes et suisses d'assistances au suicide

	Hollande - Association NVVE, Right to Die - NL Postbus 75331, 1070 AH, Amsterdam Courriel : euthanasie@nvve.nl
	Norvège - Foreningen Retten til en Verdig Død Box 6241 Etterstad, 0306 Oslo, Norway Courriel : post@livstestament.org
	Espagne - Asociación Federal Derecho a Morir Dignamente AFDMD Plaza Puerta del Sol 6, 3 izqu., 28013 Madrid Courriel : informacion@eutanasia.ws
	Suède - Rätten Till en Värdig Död (RTVD) Föreningshuset, Virkesvägen 26 - 5 tr, 12030 Stockholm, Sweden Courriel : info@rtvd.nu
	Ecosse - Friends at the End (FATE) 11 Westbourne Gardens, Glasgow G12 9XD, Scotland, UK Courriel : info@friends-at-the-end.org.uk
	Angleterre - Society for Old Age Rational Suicide 9 Waverleigh Road, Cranleigh Surrey GU6 8BZ UK Courriel : michael@soars.org.uk
	Suisse romande - EXIT A.D.M.D. Président : Dr Jérôme Sobel Case postale 110 1211 Genève 17 Courriel : info@exit-geneve.ch
	Suisse alémanique - EXIT Deutsche Schweiz Présidente : Mme Saskia Frei Mühlezelgstrasse 45, Postfach 476 CH-8047 Zürich Courriel : info@exit.ch



Mise au point du Professeur Giulio Gabbiani suite aux déclarations erronées de M. Béguin

Participation des proches lors d'un accompagnement



Dans son livre «[Vous ne connaîtrez ni le jour ni l'heure](#)» et au cours du “Magazine de la santé” sur France 5, animé par le Dr Cymes et la Dresse Carrère d’Encausse, du jeudi 10 janvier 2013, Monsieur Pierre Béguin a évoqué l’accompagnement de ses deux parents, effectué il y a environ 2 ans, par EXIT Suisse romande.

A côté de passages émouvants et intéressants, s'est malheureusement glissée une imprécision que je tiens à corriger, car elle a créé des doutes auprès d'un certain nombre de membres qui a demandé des explications au secrétariat de l'association.

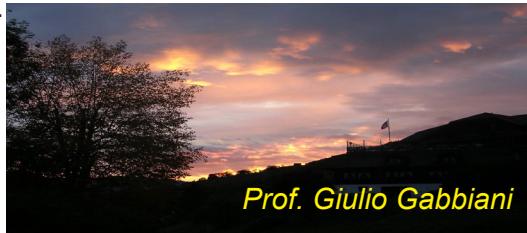
Monsieur Béguin affirmait que les accompagnateurs auraient conseillé voire “imposé” à son frère et à lui de sortir de la pièce lorsque les parents avaient le liquide contenant le pentobarbital ; cela, je cite «pour éviter d'avoir à répondre aux questions de la police lors de la levée des corps» ... !

Nous vous confirmons que ces affirmations ne correspondent pas à la pratique d'EXIT Suisse romande et ont été formellement démenties par les deux accompagnateurs.

Au contraire et depuis toujours, EXIT Suisse romande encourage la famille et les proches [à être présents](#) pendant toutes les phases de l’accompagnement dans le but de faciliter autant que possible ce moment difficile pour tous.

Nous espérons que cette mise au point tranquillisera ceux qui ont contacté le secrétariat et clarifiera l’attitude d'EXIT Suisse romande auprès des personnes qui envisagent un accompagnement ainsi qu'auprès de leurs familles.

Courriel :
giulio.gabbiani@unige.ch





Directives anticipées ?

Objectifs d'EXIT Suisse romande

- ✓ Garantir le droit à l'autodétermination de chaque individu
 - ✓ Faire respecter les directives anticipées de la personne
 - ✓ Supprimer la souffrance inutile
 - ✓ Lutter contre tout abus lié à l'acharnement thérapeutique
 - ✓ Faire reconnaître le droit du patient sur sa propre mort
 - ✓ Permettre que le droit de mourir dans la dignité soit appliqué
- ☞ en faisant respecter la déclaration pour une mort digne et humaine
- ☞ en fournissant aux membres d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande, sur leur demande expresse, un 'Guide d'autodélivrance pour une fin de vie choisie' qui aborde tous les problèmes entourant l'acte d'autodélivrance
- ☞ en aidant les membres d'EXIT A.D.M.D. domiciliés en Suisse romande, dans les dernières étapes de la vie, et en accord avec le code pénal suisse, à mettre fin à leur existence, s'ils remplissent certaines conditions : capacité de discernement, maladie organique incurable avec pronostic fatal, souffrances intolérables, invalidité complète, demandes répétées.

Qu'est-ce que le «Testament biologique» ou les «Directives anticipées» ?

N'oubliez pas de compléter vos «directives anticipées, qui figurent sur votre nouvelle **carte de membre** (au format d'une carte de crédit).

Voici pour mémoire le texte qui est imprimé :

«Après mûre réflexion et en pleine possession de mes facultés, je sous-signé (e) demande que soient considérées comme l'expression de ma volonté, les dispositions suivantes :

- ✓ que l'on renonce à toute mesure de réanimation, si mon cas est considéré comme désespéré ou incurable ou si, à la suite d'une maladie ou d'un accident, je devais être gravement handicapé (e) physiquement ou mentalement.



Directives anticipées ?

Qu'est-ce que le «Testament biologique» ou les «Directives anticipées» ? (Suite)

- qu'une médication antalgique à dose suffisante me soit administrée pour apaiser mes souffrances, même si celle-ci devait hâter ma mort.
- Je désigne comme «représentant thérapeutique» M. ou Mme chargé (e) de faire respecter ma volonté, au cas où je ne serais plus capable de discernement.

En outre, les membres reçoivent les formulaires des directives anticipées à confier à leur médecin traitant et à un témoin.

Le formulaire **jaune** qui vous a été remis lors de votre adhésion à l'association est destiné à votre **médecin traitant**.

Le formulaire **bleu** est destiné à une personne de confiance susceptible de faire respecter vos directives, si vous n'êtes malheureusement plus en mesure de le faire vous-même, on l'appelle généralement le **représentant thérapeutique**.

Il est toutefois évident qu'EXIT Suisse romande ne peut pas intervenir si la personne est dans l'impossibilité de s'exprimer ou si elle n'a plus son discernement.

EXIT A.D.M.D. Suisse romande recommande que **votre carte de membre** soit présentée systématiquement aux services médicaux, lors de chaque hospitalisation. Elle clarifie le rapport entre le médecin et le malade et facilite la prise de décisions.

Directives anticipées (Suite)

(facultatif) : je désigne comme "représentant thérapeutique":

M/Mme
chargé(e) de faire respecter ma volonté au cas où
je ne serais plus capable de discernement.
Une copie de ce testament biologique est déposée
chez (nom et adresse) :

1)
2)



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Association pour le droit de mourir
dans la dignité

Carte de membre

Important!

Cette carte de membre n'est valable que si la cotisation annuelle a bien été payée.
Pour vérification : Tél. 022 735 77 60



Le secrétariat



EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Année	Mois	Demandes d'adhésion reçues via le site Internet d'EXIT
2012	Janvier	115
	Février	122
	Mars	145
	Avril	167
	Mai	226
	Juin	205
	JUILLET	99
	Août	115
	Septembre	137
	Octobre	104
	Novembre	86
	Décembre	59
Total :		1'580

www.exit-suisse-romande.ch



Courriers électroniques reçus
et répondus : 2'371



Horaire de la permanence téléphonique d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Le secrétariat de l'association
répond à vos appels

du lundi au jeudi de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.
et le vendredi de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

022 735 77 60



Le secrétariat



EXIT A.D.M.D. Suisse romande



Appels tél. reçus et traités par le secrétariat en 2012



Année	Mois	Appels tél. reçus	Lettres demandes d'adhésions	Lettres renseignements assistances
2012	Janvier	482	74	48
	Février	423	71	46
	Mars	424	106	54
	Avril	271	84	58
	Mai	317	93	42
	Juin	259	89	36
	Juillet	212	63	39
	Août	248	43	49
	Septembre	249	61	59
	Octobre	347	74	57
	Novembre	309	74	66
	Décembre	216	39	32
Total :		3'757 Soit + 32%	871	586
En 2011 : 2'843 :				

IMPORTANT ! : Attendez la facture annuelle svp !

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir **attendre** de recevoir vos factures de cotisations annuelles qui sont envoyées chaque année, au début du mois de février, avant d'effectuer votre versement.

Vous avez été nombreux à payer vos cotisations 2013, au moyen du bulletin de versement de votre cotisation 2012 ou même du bulletin de versement avec la mention "**Don**", ce qui complique considérablement le travail de la trésorière puisque les comptes ne sont pas les mêmes !

Merci d'avance à tous !



Karine

Fidèle collaboratrice du secrétariat depuis octobre 2008 !

Après un parcours professionnel éclectique, où tout était axé sur les performances et sur le ‘Dieu Argent’, j’ai décidé de tenter ma chance en répondant à une annonce faite par l’association **EXIT Suisse romande**, laquelle recherchait une secrétaire à temps partiel.



Mon profil ne correspondait pas tout à fait aux critères requis, car à 40 ans j’étais trop jeune pour occuper ce poste, ce qui est fort rare à cette époque dans le monde du travail.

J’ai eu l’opportunité d’avoir un entretien et là, coup de cœur avec les personnes qui m’ont auditionnées, ainsi qu’avec le président de l’association, le Dr Sobel, lors de la deuxième entrevue. Dès lors, ma vie a changé du tout au tout, car lorsque vous êtes confrontée tous les jours à des drames de la vie, les petits tracas de la vie quotidienne deviennent alors dérisoires.

Les contacts avec les adhérents de l’association sont uniquement téléphoniques, à part quelques exceptions lors des assemblées générales, nous ne les voyons pas. Ma responsable et moi-même, ne faisons pas d’accompagnements, nous renseignons les membres et traitons les dossiers qui permettront aux médecins-conseils de les étudier, en vue d’une éventuelle autodélivrance.

C’est un réel plaisir de pouvoir aider, rassurer, conseiller et écouter des personnes de tous bords, lesquelles ont toutes un point commun, elles réfléchissent ou ont été contraintes de réfléchir à leur fin de vie. Ces entretiens sont toutefois, souvent éprouvants !

Mais quel bonheur de travailler dans des conditions idéales ! Il règne une harmonie au sein du secrétariat, ainsi qu’avec les accompagnatrices, (teurs) et les membres du comité, lesquels sont tous dévoués corps et âmes à cette cause.



Karine

Fidèle collaboratrice du secrétariat depuis octobre 2008 !

(Suite)

Il y a aussi des périodes où nous sommes contraintes de retrouver nos manches, les heures ne se comptent pas, on ne pointe pas comme certains fonctionnaires et nous ne terminons pas à l'heure pile, même si les pauses déjeuners sont parfois minimes, voire inexistantes, la nourriture est par contre celle de l'âme.

J'apprécie ce travail gratifiant et lorsqu'une personne vous remercie de votre accueil, de l'aide que vous avez pu lui apporter, rien qu'au téléphone, cela vaut tout l'or du monde, **on se sent utile !**



Karine Rophille



Après presque 30 ans de location,

l'association cherche à acheter pour ses bureaux :

des locaux commerciaux

Genève ou région, si possible environ : 130 m²

Contactez le : ☎ 079 213 92 09 Merci d'avance !



Témoignage de M. Marcel Schweizer

L'Adieu serein

En automne 2007, ma dernière tante encore en vie, âgée de 89 ans, me pria de l'aider. Depuis 5 ans elle vivait dans un établissement médico-social (EMS) de La Chaux-de-Fonds, petite ville du Jura Suisse, perchée à mille mètres d'altitude. Le directeur et le médecin de cet EMS refusaient de l'écouter.

Elle souhaitait l'assistance d'EXIT pour abréger son existence. Saine d'esprit tout autant que je le suis aujourd'hui, elle ne voulait pas subir de nouvelles opérations, et redoutait de sombrer, lentement mais sûrement, dans les insoutenables dégradations physiques et mentales qu'elle constatait autour d'elle. Fille de paysans, elle était persuadée que la mort est une espèce d'oubli total ressemblant un peu à une nuit sans rêve ni cauchemar. Elle n'aimait pas les bigoteries. Aux importuns, elle répondait simplement : Je suis comme mon père, je suis incrédule.

Je passe sur les démarches que j'ai entreprises pour débloquer la situation. Mais je dois quand même résumer quelques précisions. Le médecin de l'EMS avait aussi un cabinet de généraliste en ville. Un jour, ma tante lui avait dit : Merci docteur, de m'avoir très bien soignée lorsque je vivais chez moi. Mais maintenant je trouve que ma vie est devenue sans intérêt, je vous demande [de ne plus me soigner](#), mais de m'aider à quitter dignement le monde. Fâché, le médecin avait quitté la chambre en lui disant : je ne veux plus entendre parler de ça ! Et sans la saluer, il avait claqué la porte. Ma tante avait ensuite demandé à rencontrer le directeur de l'EMS qui s'était défilé. Alors elle avait dit qu'elle se jetterait par la fenêtre, si l'on continuait à refuser de l'écouter.





Témoignage

de M. Marcel Schweizer

C'est à ce moment qu'elle m'a demandé de l'aider. J'ai envoyé une lettre un peu sèche au directeur qui m'a mis en contact avec le médecin... qui m'a reçu poliment... mais est resté inflexible. J'ai alors alerté quelques journalistes, et l'un d'eux m'a appris que peu avant, dans la localité voisine, Le Locle, un vieil homme s'était tué en se jetant par sa fenêtre, dans un EMS dont le directeur n'était autre que son fils. Et comme dans tous les EMS, ce fils avait répondu à son père désireux de quitter dignement la vie : Non papa, on n'est pas là pour ça ! Les médias n'avaient pas relaté ce drame, pas plus que quelques autres du même genre, dont un dans l'EMS de ma tante.

Je crois que le fait de rappeler ces drames dans mes courriers a fortement contribué à débloquer la situation. Même auprès d'EXIT qui avait commencé par repousser l'appel de ma tante, en raison de sa trop bonne santé mentale, et de son état physique pas suffisamment dégradé.

J'évoque maintenant le merveilleux exemple qu'elle a donné au moment de quitter la vie. Elle avait réuni ses trois enfants et ses deux neveux préférés autour d'elle, dans sa chambre de l'EMS, habillée d'une jolie robe d'été, alors que la neige commençait à s'amonceler sur la ville. Nous étions le jeudi 15 novembre 2007 à dix heures du matin.

Les accompagnateurs d'EXIT lui demandèrent, avec une gentillesse infinie, si elle était toujours décidée à mourir : Bien sûr, et je vous remercie de m'assister avec tant de gentillesse, répondit-elle. Ils ajoutèrent : Alors nous allons vous demander d'absorber d'abord une petite pilule qui a simplement pour but de dilater le fond de votre estomac, afin que la boisson létale fasse plus rapidement de l'effet. Ensuite, nous vous laisserons durant une dizaine de minutes avec ceux qui vous aiment et sont ici près de vous. Nous vous demandons de réfléchir encore une fois, car vous pouvez bien sûr renoncer à votre projet. Puis ils quittèrent la chambre. Ma tante nous pria de remercier tous ceux qui, durant cinq ans, avaient pris soin d'elle dans cet EMS.



Témoignage

de M. Marcel Schweizer

Puis elle exprima quelques mots gentils pour chacun de nous. Tout à coup, trouvant le temps long, elle tourna la tête vers la porte et dit d'une voix forte, avec l'accent de nos montagnes jurassiennes : i'veint c't'apéro ? Impossible de ne pas rire avec elle.

Les accompagnateurs revinrent alors dans la chambre, et furent un peu surpris de nous voir sourire, dans un moment si poignant. Ils étaient accompagnés du directeur de l'EMS qui désirait assister,

pour la première fois, à ce qu'il considérait comme un suicide incompréhensible ...

Moment de profonde émotion quand ma tante, suivant les recommandations des assistants, but,



lentement mais sûrement, le contenu du verre qu'ils lui tendirent, presque à contrecœur d'ailleurs. Le petit linge jaune qu'ils avaient étendu sur sa poitrine ne servit à rien. Pas une seule goutte ne fut gaspillée.

Elle continua de nous parler gentiment durant environ cinq minutes, puis, se retournant brusquement vers les accompagnateurs, dont un lui tenait la main : Mais ça m'fait rien votre truc ! Qu'est-ce que vous allez faire si ça m'fait rien ? Ils lui expliquèrent gentiment qu'elle n'allait pas tarder à s'endormir paisiblement. En effet, peu après elle ajouta : Ah oui, maintenant je vois un peu trouble. Elle ferma doucement les yeux, et continua de respirer de plus en plus faiblement durant plusieurs minutes. Pas un seul spasme. Pas un seul râle. Aucun signe de souffrance.

C'est ainsi que s'éteignit ma petite tante courageuse, laissant à tous ses proches un souvenir merveilleux.

Sauf au directeur de l'EMS ! Une année plus tard, une journaliste vint lui poser quelques questions quant à la résistance des établissements pour personnes âgées, face à ce problème de mort assistée.

A l'évocation du cas de ma tante, le directeur martela : J'ai assisté à une exécution ... !



Témoignage

de M. Marcel Schweizer

Après avoir lu cette phrase dans le journal, je lui téléphonai immédiatement, pour lui demander s'il avait vraiment prononcé le mot exécution, ou si c'était la journaliste qui l'avait utilisé pour muscler sa copie : C'est vraiment ce que j'ai ressenti, confirma le directeur. Je ne pus, hélas, que lui conseiller la lecture d'un dictionnaire de synonymes possibles, dans un encadrement convivial à souhait.

A bien y réfléchir, cette décision de mourir paisiblement grâce à une assistance médicale, après vérification qu'il ne s'agit pas d'une déprime passagère, pourrait faire l'objet d'un article supplémentaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Article particulièrement intéressant puisque son application n'engagerait pas la responsabilité de la société, mais celle de l'individu qui en ferait la demande.

J'espère aussi que le directeur de cet EMS admettra un jour que ces départs assistés ne sont qu'un raccourci sur le chemin conduisant chacun de nous vers l'inéluctable au-delà. Et que cet au-delà, nous avons le droit de l'imaginer selon nos croyances qui peuvent changer quand bon nous semble.

Ce que chacun devrait en outre comprendre et admettre, c'est que ce désir de quitter dignement la vie n'a rien à voir avec un suicide.

Sachez pour finir, que jamais personne, parmi ceux et celles qui ont fait appel à EXIT jusqu'ici, n'a renoncé au dernier moment, à boire quelques gorgées de ce liquide ouvrant la mystérieuse porte de l'au-delà. Parfois, quelques-uns ont demandé à renvoyer un peu ce pas décisif, le temps d'essayer de résoudre un conflit pesant sur leur conscience par exemple.

Qui peut produire une autre statistique
aussi exemplairement indisputable ?



Marcel Schweizer

Communiqué

Suite aux propos diffamatoires tenus par Mme Claude-Inga Barbey (Mercier) dans sa rubrique dans le journal **Matin Dimanche** du 24.6.2012

le Dr Jérôme Sobel, président de l'association EXIT A.D.M.D. Suisse romande avait déposé une plainte pénale, le 3.7.2012



Me Maryse Jornod, avocate et membre du comité a réussi à faire comprendre à la partie adverse, qu'il était inadmissible que l'on puisse écrire et publier de tels propos.

Finalement, suite à la convention passée le 22.11.2012,
le Dr Sobel a accepté de retirer sa plainte,
aux conditions ci-dessous,
dont vous pouvez prendre connaissance :

- Lettre d'excuses de Mme Claude-Inga Barbey, que vous pourrez lire en page 34.
- Publication d'une mise au point dans dans le journal '**Le Matin Dimanche**', publiée le 25.11.2012 par la société Tamedia SA, éditrice du journal 'Le Matin Dimanche', dont vous pourrez prendre connaissance en page 35.
- Paiement des frais de justice et indemnité pour tort moral de CHF 4'000.--

Communiqué (Suite)

Lettre d'excuses

*Claude-Inga Barbey (Mercier)
Meyrin*

*Dr Jérôme Sobel
p.a EXIT A.D.M.D. Suisse romande
Case postale 110
CH-1211 Genève 17*

Genève, le 22 novembre 2012

Monsieur,

Je vous écris suite à la parution de ma chronique «Vivre tue ...» du mois de juin 2012, chronique que vous connaissez et qui a été publiée dans le «Le Matin Dimanche».

Je sais à présent que cette chronique vous a blessé. Je puis le comprendre.

S'agissant des montants perçus par EXIT, voire par vous-même, je ne voulais faire que de l'humour.

Au regard des pièces que vous avez produites en la matière, je reconnais volontiers que vous n'avez aucun intérêt financier et personnel en la matière.

Ma chronique était sans doute maladroite et je comprends que vous n'en n'ayez pas goûté l'humour.

J'ai peut-être dépassé la mesure et je m'en excuse sincèrement.

Comme je vous l'ai dit de vive voix, je vous rencontrerais volontiers pour en parler, et pour vous exprimer mes regrets en face, si vous le souhaitez.

Veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Claude-Inga Barbey

Communiqué (Suite)



Réaction d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Suite à la chronique de Claude-Inga Barbey parue le 24 juin 2012 dans «Le Matin Dimanche», laquelle a fait réagir l'association EXIT A.D.M.D. Suisse romande, nous apportons à toutes fins utiles, les précisions suivantes sur le détail du financement de cette dernière.

Ainsi et selon nos informations :

- L'association EXIT A.D.M.D. Suisse romande compte 17'000 membres et les cotisations annuelles s'élèvent à Fr. 40.-- par personne, ainsi que Fr. 35.-- pour les membres bénéficiant de l'AVS ou de l'AI.
- Ces cotisations sont intégralement versées à l'association, et non au Dr Sobel, comme cela a été indiqué à tort, et sont engagées pour couvrir les charges de celle-ci.
- L'association a son siège à Genève, où elle loue des locaux commerciaux et où elle emploie trois collaborateurs dans son secrétariat en tant que salariés.
- L'association supporte également un certain nombre de frais réguliers, dont ceux couvrant l'édition d'un bulletin qui est envoyé deux fois par année à tous ses membres et ceux destinés à couvrir les frais des accompagnateurs, l'aide au suicide étant gratuite.
- Elle doit également assumer les frais liés aux campagnes menées, dont celle qui a abouti à la dernière votation sur son initiative.
- Les organes de l'association ne tirent aucun avantage financier de leur investissement personnel en celle-ci.
- La comptabilité de l'association est au demeurant vérifiée par une société fiduciaire indépendante, qui présent chaque année un rapport à l'assemblée générale pour que celle-ci puisse l'approuver et donner décharge au comité.

La Rédaction du journal «Matin Dimanche»

Témoignage - Présentation

M. Louis Boesch est ambulancier et accompagnateur



D'aussi loin que je me souvienne, j'ai toujours été fasciné par la mort. Moins, certainement par le mystère et l'espérance que par la communion entre endeuillés, ce lien étrange, cet éveil des sens qui fait que parfois, la moindre parole est inutile, seule la présence compte.

Les traditions mortuaires de mon Jura natal, encore très ancrées dans la culture catholique, y sont certainement pour beaucoup.

Bien sûr, je m'y suis trouvé rapidement confronté lors de ma formation professionnelle et j'y ai même consacré un mois de stage spécifique, passé aux pompes funèbres de mon coin de pays. Ce fut l'occasion de vivre un certain nombre d'expériences fortes qui ont confirmé mon intérêt et développé mes aptitudes dans ces moments charnières.

C'est donc tout naturellement, presque par hasard, que j'ai rejoint les rangs de l'association EXIT A.D.M.D. Suisse romande.

Cette nuit là était calme, mais une intervention avait coupé la diffusion d'une émission qui faisait alors polémique. La TSR diffusait les derniers messages vidéo d'un adolescent avant son suicide. Un prétexte tout trouvé pour échanger nos points de vue et nos expériences entre collègues. L'un de nous a sorti des archives Internet une autre émission, réalisée par France Télévision: «Le choix de Jean». Je crois que je n'en ai pas dormi. Je l'ai regardée plusieurs fois pendant la nuit, puis à nouveau en rentrant chez moi, très marqué par ce témoignage authentique. Jusqu'alors, la question du suicide assisté m'était pratiquement inconnue.

Et puis plus rien pendant plusieurs mois ... jusqu'à la diffusion d'une émission de "Temps Présent" qui relatait le parcours d'une française qui avait choisi l'association Dignitas pour mettre fin à ses jours.

Témoignage - Présentation

M. Louis Boesch



Si le cheminement de la patiente présentait un véritable intérêt, j'ai été marqué par l'organisation, la structure et l'accompagnement. Il me semblait très différent de mon souvenir et j'ai ressenti comme un malaise de m'être associé à ces idées. En pleine controverse sur le tourisme de la mort, la contradiction était suffisamment forte pour avoir envie de tirer tout cela au clair en visionnant une nouvelle fois "Le choix de Jean". J'ai alors compris les différences qui séparaient les deux organismes et que les valeurs véhiculées par EXIT Suisse romande se rapprochaient plus des miennes. J'ai pris ma plume et contacté le secrétariat pour me renseigner dans la perspective de devenir moi-même accompagnateur. Je ressentais ce besoin d'aller au bout de la démarche afin de confronter ma représentation à la réalité du terrain.



J'ai rencontré plusieurs membres du comité d'EXIT Suisse romande afin d'expliquer le cheminement de ma demande, qui pouvait paraître étrange de la part d'une personne de mon âge. De franches discussions ont alors confirmé mon choix et on m'a proposé de suivre des situations aux côtés d'accompagnateurs expérimentés. Ils m'ont distillé de précieux conseils et partagé leurs expériences et j'ai beaucoup appris au cours des premiers accompagnements grâce à eux. J'ai rapidement été actif en posant des voies veineuses et j'ai acquis ainsi mon autonomie. Depuis, je travaille seul mais assiste parfois d'autres accompagnateurs lorsqu'une solution intraveineuse est nécessaire.

Témoignage - Présentation

M. Louis Boesch



On peut considérer qu'il existe un paradoxe entre l'activité d'ambulancier et celle d'accompagnateur. En effet, d'un côté on se bat pour sauvegarder la vie en investissant beaucoup de ressources, d'énergie et de technique moderne et de l'autre on défend une certaine forme de lâché prise.

Cependant, je ne ressens pas mon activité chez EXIT de façon différente de mon métier. Pour moi, c'est la même démarche. Il s'agit simplement de venir en aide aux personnes qui en ont besoin. Parfois c'est en leur proposant des soins d'urgence sur les lieux d'un accident, parfois c'est en leur apportant la possibilité de quitter ce monde dans des conditions qu'ils ont jugé les meilleures. Une question centrale réside dans ce cadre : **la volonté du patient**. Elle est à mes yeux la chose la plus importante à sauvegarder et je m'efforce à le faire autant dans mon activité professionnelle que dans le cadre d'EXIT.

Je pense que le monde médical est encore trop peu familier avec le **concept d'autodétermination**. Obnubilé par sa science et sa technique, il oublie parfois que derrière chaque situation de soin, il y a un être humain dont le moindre des droits est d'être objectivement informé et qui doit choisir quelle est la solution qui lui semble, **pour lui-même**, la meilleure.

Même si cette décision nous interpelle, même si elle nous déplaît, nous devons nous efforcer de la respecter en l'influencant le moins possible. Cela demande de faire un important exercice d'introspection et de remise en question pour quitter cette position d'expert et d'autorité. Cet exercice, on doit se l'imposer chaque jour si l'on veut rester dans le concept de bienfaisance.

Ce message, je tente de le transmettre à mes étudiants dans le cadre de l'enseignement.



Témoignage - Présentation

M. Louis Boesch



Depuis maintenant plus de deux ans, je trouve une certaine forme d'épanouissement équilibré entre mon métier et mon activité d'accompagnateur. Je considère que c'est une chance d'être le témoin privilégié de situations de vie difficiles et de leur aboutissement et suis heureux si je peux y apporter quelque chose de l'ordre du soulagement. Même si certaines situations sont parfois compliquées, sur le plan émotionnel, je suis persuadé qu'il y a toujours du positif à en tirer ; un message d'espoir, de courage, d'amour.

Daucun disent qu'à chaque fois on «se vide», personnellement je prétends que cela me nourri !

Je suis très reconnaissant envers ceux qui m'accompagnent dans cette expérience : Jérôme, Dominique, Gabriella, Christiane et Pierre, mais plus encore à tous ces patients et tous ces proches qui m'ont apporté bien plus que je ne pouvais leur donner.

A eux vont mes pensées.

**Louis, 28 ans, ambulancier ES
et Maître de formation professionnelle**

RENCONTRE AVEC LA NUIT

Editeur : Éditions d'En Bas
Rue des Côtes-de-Montbenon 30
1003 Lausanne

Tél. 021 323 39 18 Fax 021 312 32 40
Courrier électronique : enbas@bluewin.ch

**EXIT A.D.M.D. Suisse romande
ne fait pas de ventes !
152 pages - 2012 : CHF 24.-- / € 15.--**



Le saviez-vous ?



EXIT A.D.M.D. Suisse romande (Fondée en 1982)

Président : Dr Jérôme Sobel

17'690 membres

13 membres du comité

3 personnes à temps partiel pour le secrétariat (2 à 60% et 1 à 40%)

22 accompagnatrices (teurs)

144 assistances au suicide en 2012

EXIT Suisse alémanique et suisse italienne (Fondée en 1982)

Présidente : Mme Saskia Frei

65'000 membres (dont 15'000 à vie)

5 membres du comité

4 personnes pour la commission d'éthique

11 personnes à plein temps pour le secrétariat

26 accompagnatrices (teurs)

Environ : 200 assistances au suicide par an

Répartition géographique des langues officielles en Suisse

- Allemand
- Français
- Italien
- Romanche
- régions bilingues



Source : Office suisse de la statistique - Berne

Le mot de Suzanne Pletti

Une belle victoire !



«Y'en a point comme nous» disait notre regretté poète Gilles. Il parlait des Vaudois, bien sûr. On peut très bien le dire aussi pour tous nos amis des autres cantons romands mais, en 2012, se sont les Vaudois qui étaient à l'honneur.

En effet, nous nous battons toujours pour les droits de nos membres. Avec l'initiative que nous avons lancée pour avoir accès aux EMS et hôpitaux pour accompagner nos membres désireux de bénéficier de notre aide nous avons obtenu des acquis non négligeables. Même si le vote s'est tourné du côté du contre-projet, nous pouvons désormais vous accompagner là où vous le souhaitez, même au CHUV. D'autre part vous avez un droit de recours auprès du médecin cantonal si l'on tentait de vous empêcher de choisir et, en cas de recours de votre part, les médecins défavorables à votre demande devront donner leur réponse dans les 4 semaines, délai que l'on peut estimer raisonnable. Il y aura aussi très prochainement une commission composée de médecins, de politiciens mais aussi de 2 représentants de l'association EXIT ADMD Suisse romande qui pourront préserver au mieux vos intérêts.

Eh bien, quitte à sembler manquer terriblement de modestie, je suis très fière de notre équipe qui a gagné haut la main quelques grands pas non seulement dans nos possibilités de vous aider mais également d'avoir ouvert le dialogue avec les politiciens.

J'espère que le modèle vaudois sera suivi. Pourquoi ne pas avoir les mêmes possibilités partout en Suisse romande ? Alors «tenez-nous les pouces, aidez-nous à vous aider».

Malgré les paroles, oh combien justes et célèbres de Gilles, je suis sûre que nous pouvons compter sur le soutien de nos membres dans toute notre si belle Suisse romande.

Non c'est pas chauvin ! Juste un tout petit peu immodeste. Merci !



Suzanne Pletti

Commande de documents



N'hésitez pas à demander les documents ou formulaires dont vous avez besoin, en nous renvoyant ce bulletin de commande, dûment rempli.

N'oubliez pas de joindre svp une enveloppe affranchie à votre nom et votre adresse exacte, en caractères lisibles. Merci d'avance !

- Je désire recevoir une nouvelle carte de membre
- Je désire recevoir les directives anticipées pour le médecin (Formulaire jaune). Disponible aussi sur le site Internet.
- Je désire recevoir les directives anticipées pour une personne de confiance (Formulaire bleu). Disponible sur le site Internet.
- Je désire recevoir le formulaire pour la demande du 'Guide d'autodélivrance'
- Je désire recevoir une copie de ma facture de cotisation
- Je désire recevoir un bulletin de versement pour un don

Nom :

Prénom :

Titre (Mme /Mlle / M.) :

Adresse :

No postal et lieu :

Téléphone :

Date : 20 .. Signature :

Demande de documents d'adhésion

Adhésion à **EXIT A.D.M.D. Suisse romande**

**Plus nous serons nombreux
mieux nous atteindrons nos objectifs !**



Demande de documents d'adhésion

Uniquement pour les personnes domiciliées en Suisse romande

A envoyer à : EXIT A.D.M.D. Suisse romande

Case postale 110 1211 Genève 17

en joignant svp une enveloppe C5 affranchie à votre adresse.

Merci !

- Je désire recevoir gratuitement toutes les informations concernant EXIT A.D.M.D. Suisse romande
- Je désire adhérer à EXIT A.D.M.D. Suisse romande
- Je n'ai pas l'âge légal de la retraite, cotisation annuelle CHF 40.--
- J'ai l'âge de la retraite (AVS ou AI), cotisation annuelle CHF 35.--

Nom :

Prénom :

Titre (Mme /Mlle / M.) :

Adresse :

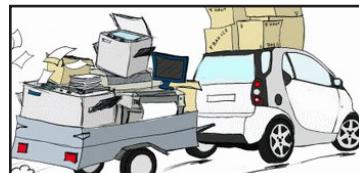
No postal et lieu :

Téléphone :

Date : 20 .. Signature :

Si vous déménagez ! Changement d'adresse

Si vous changez d'adresse, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous aviser, en nous retournant ce formulaire, dûment rempli, par courrier électronique à : **info@exit-geneve.ch** ou par fax au No : **022 735 77 65** ou encore, par courrier postal à : **EXIT A.D.M.D. Suisse romande** Case postale 110 1211 Genève 17



Nom :

Prénom :

Ancienne adresse :

Nouvelle adresse :

No postal et lieu :

Adresse électronique :

Nouveau téléphone :

Téléphone portable :

Important !

N'oubliez pas de nous envoyer le plus rapidement possible votre changement d'adresse, au risque d'être malheureusement radié, si nous n'avons plus d'adresse valable.

Après un délai d'un an, la poste ne fait plus suivre les courriers qui ont fait l'objet d'un changement d'adresse, nous recevons donc de nombreux courriers en retour avec la mention :

Inconnu à cette adresse !

Concernant les personnes en 'EMS', elles deviennent introuvables, puisqu'elles ne figurent plus dans l'annuaire !

Merci Dr Sobel !



Dr Jérôme Sobel
Président

Depuis l'an 2000, efficace, infatigable, courageux, il est sur tous les fronts. Il donne des conférences partout où on le demande, aussi bien pour plusieurs centaines de personnes, que pour quelques étudiants.

Il est toujours en première ligne, en tant que président, c'est lui qui reçoit les convocations de la police et celles des juges d'instruction.

Si la pratique de l'assistance au suicide est si bien acceptée aujourd'hui, c'est en grande partie grâce à lui.

Dr Sobel, EXIT a besoin de vous !

Membres du comité 2012

Dr J. Sobel, président

Dr J.-E. Strasser, vice président (**Sortant**)
Mme J. Walz, trésorière

et par ordre alphabétique :

Dr P. Beck
Dresse D. Berner
M. J.J. Bise
Mme C. Brennenstuhl
Prof. G. Gabbiani
Me M. Jornod
Mme S. Pletti
Mme G. Renaud
Mme M. Tendon (**Sortante**)
M. W. Walz

Membres d'honneur :

Dresse G. Burgermeister
Mme J. Marchig

**Case postale 110 CH-1211 Genève 17 Tél. 022 735 77 60
Fax 022 735 77 65 CCP : 12 - 8183-2
Internet : www.exit-suisse-romande.ch ou www.exit-geneve.ch
Courrier électronique : info@exit-geneve.ch**

